

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON BREBIERES	REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
<u>Nombre de membres</u> <u>en exercice:</u> 11 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants:</u> 11 <u>Représentés:</u> 0	Séance du 17 septembre 2026 Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 10 septembre 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <u>Sont présents:</u> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Jérémy DITTE

Objet: Renouvellement du contrat d'entretien des locaux - DE 2026 43

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le Service de Gestion Comptable d'Arras nous a demandé de revoir les contrats d'entretien des locaux. En effet, les dates sont arrivées à échéance. La société AGILICE a donc revu les contrats actuels avec les mêmes tarifs.

M le Maire propose aux élus de reconduire à compter du 1er septembre 2026 les contrats d'entretien des locaux mairie-école avec la société AGILICE soit :

- contrat école : 537.80 € HT par mois
- contrat mairie : 122.16 € HT par mois

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser M le Maire à signer les nouveaux contrats avec la société AGILICE
- d'autoriser M le Maire à effectuer les mandats s'y rapportant.



Président

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 21 septembre 2026
Et de la publication le 21 septembre 2026

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de reception de l'AR: 21/09/2026
062-216204057-DE_2026_43-DE
A G E D I